

## **SPINEWAY**

Société Anonyme au capital de 4 545 710,79 euros  
Siège social : 7 Allée du Moulin Berger, Bâtiment 7  
69130 Ecully

484 163 985 RCS Lyon

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 2020**

#### **Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'Administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 avril 2020.

#### **1. Les principes de gouvernance**

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code est disponible sur le site de Middledenext ([www.middledenext.com](http://www.middledenext.com)).

La société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

<b>Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)</b>	<b>Adoptée</b>	<b>Sera adoptée<sup>(2)</sup></b>	<b>En cours de réflexion</b>	<b>Ne sera pas adoptée</b>
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	X			
R4 : Information des membres du Conseil	X			
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6 : Mise en place de Comités				X <sup>(1)</sup>

R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8 : Choix de chaque administrateur	X			
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil				X <sup>(2)</sup>
R10 : Rémunération de l'administrateur	X			
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R12 : Relation avec les actionnaires	X			
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14 : Préparation de la succession des dirigeants				X <sup>(3)</sup>
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R16 : Indemnités de départ	X			
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X			
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X			
R19 : Revue des points de vigilance	X			

(1) Compte tenu de sa taille et de celle de son Conseil, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.) et n'envisage pas d'en créer.

(2) Seule la recommandation sur l'échelonnement du renouvellement des mandats des administrateurs n'est pas suivie par la Société, les autres éléments de la recommandation étant suivis par la Société.

(3) La Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R14 dans la mesure où elle estime que, compte tenu de l'âge de son dirigeant actuel, le sujet de sa succession n'est pas d'actualité.

## **2. Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à six ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R9 du code Middlenext. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination aurait pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

A la date des présentes, le Conseil compte quatre membres, dont une femme et deux administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code Middlenext (Madame Bérange Boggio et Monsieur Joseph Brigneaud).

La société se conforme donc aux dispositions légales en matière de mixité des conseils ainsi qu'aux recommandations du code Middlednext en matière de présence d'administrateurs indépendants.

La Direction Générale est assurée par Monsieur Stéphane Le Roux, Président Directeur Général.

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
M. Stéphane Le Roux, né le 13 août 1960	<u>Durée</u> : 6 années  <u>Echéance</u> : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	<u>Mandat en cours</u> : Gérant de SCI Allpa <u>Mandat échu</u> : Président de Cogera SAS (société liquidité le 16 mars 2017)
M. Joseph Brigneaud, né le 6 mai 1978		Administrateur (indépendant)	<u>Mandats en cours</u> : . Président de JBC2 (SASU) . Représentant permanent de JBC2, Présidente de JBC2 Courpière . Représentant permanent de JBC2, Président de JBC Solar . Membre du Conseil de Surveillance de Groupe SEEB SA
Mme Bérange Boggio, née le 20 juillet 1980		Administrateur (indépendant)	. Gérante de 2B . Gérante de SBJ
La société Tinavi Medical Technologies Co. Ltd., (société de droit chinois)  Représentée par Monsieur Weiguang Guo		Administrateur	Néant

Par ailleurs, il est précisé que Monsieur Bernard Kubbinga et Monsieur Roberto Albisetti, nommés sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2019 ont démissionné de leur fonction d'administrateur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ne sont donc plus à la date du présent rapport administrateurs de la société Spineway.

#### Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration compte au moment de l'établissement du présent rapport, deux membres indépendants sur quatre : Mr. Joseph Brigneaud et Mme Bérange Boggio.

## Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R8 du code Middlenext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.

### **M. Stéphane Le Roux, Président Directeur Général**

Stéphane Le Roux est médecin généraliste, il a travaillé depuis 1989 sur les marchés des achats de matériel médical, les marchés hospitaliers de 8 pays d'Asie du Sud Est; il a été conseil expert auprès de fournisseurs de matériel chirurgical en France et Europe. Il a ainsi créé, animé et développé des réseaux de distribution en Asie pour plusieurs gammes d'implants et instruments en chirurgie orthopédique, et notamment pour le rachis.

### **M. Joseph Brigneaud, Administrateur**

Responsable d'Euronext / EnterNext pour la région Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne de 2013 à 2016, Joseph Brigneaud a occupé différents postes au sein du Crédit Agricole CIB de 2002 à 2013 (Credit Analysis, Financement Structurés et Senior Banker MidCaps) et est désormais Président de JBC2 (Investisseur en capital) depuis 2016. Il est également le délégué régional Auvergne Rhône Alpes de l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

### **Mme Bérangère Boggio, Administrateur**

Actuellement Directrice Juridique & Administratif/ RH du laboratoire pharmaceutique Medac, Bérangère Boggio a auparavant été Responsable Juridique au sein du groupe pharmaceutique Mylan.

### **La société Tinavi Medical Technologies Co. Ltd. (représentée par Monsieur Weiguang Guo), Administrateur**

Auparavant censeur, la société Tinavi Medical Technologies Co. Ltd., une limited liability company de droit chinois, dont le siège social est 2/F, C-1 Dongsheng Technology Park, 66 Xixiaokou Road, Haidian, Beijing 100192, P.R.C, a été nommée en qualité de nouvel administrateur par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018 conformément aux accords conclus avec la Société.

Au cours de l'exercice, la société Tinavi Medical Technologies Co. Ltd a décidé de désigner Monsieur Weiguang Guo en qualité de représentant permanent en lieu et place de Madame Grace KWOK.

Comme indiqué ci-avant, Messieurs Bernard Kubbinga et Roberto Albisetti ont tous deux démissionnés de leur mandat d'administrateur au cours de l'exercice 2019, de sorte qu'ils ne sont plus administrateurs de la société Spineway à la date du présent rapport.

## Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la société

<b>Nom</b>	<b>Nature du mandat / fonction</b>	<b>Société</b>
Stéphane Le Roux	Gérant	SCI Allpa

Bérangère Boggio	Gérante Gérante	2B SBJ
Joseph Brigneaud	Président Représentant permanent de JBC2, Président Représentant permanent de JBC2, Présidente Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Directeur	JBC2 SAS JBC2 Courpière JBC Solar Groupe SEEB SA Le Masque de Fer (Assoc.)
La société Tinavi Medical Technologies Co. Ltd., (société de droit chinois) représentée par Monsieur Weiguang Guo	Néant	Néant

### **3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction**

#### Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Stéphane Le Roux, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2012 comme la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Stéphane Le Roux organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

#### Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

#### Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 22 novembre 2012, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlednext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlednext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlednext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

#### Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

#### **4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale**

Durant l'exercice écoulé, à la date du présent rapport et à l'exception des conventions présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, il n'existe pas de conventions (autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) conclues, d'une part, entre le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'une part, une société filiale de la société.

#### **5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital**

Est annexé au présent rapport un tableau résumant l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Fait à Ecully,  
Le 15 avril 2020

***Le Conseil d'Administration***

## SPINEWAY

Société anonyme au capital de 4 545 710,79 euros

Siège social : 7 Allée du Moulin Berger, Bâtiment 7

69130 Ecully

484 163 985 RCS Lyon

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
mercredi 24 juillet 2019	8	<b>Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions</b>	18 mois	10 % du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision.  Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de 69 718 286 €	Au 31-12-2019 la société détient 295 361 actions propres	<b>dimanche 24 janvier 2021</b>
lundi 25 juin 2018	13	<b>Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions</b>	24 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Néant	<b>jeudi 25 juin 2020</b>
jeudi 4 avril 2019	4	<b>Augmentation de capital par offre visée à l'article L.411-2 1° du CMF (ex placement privé)</b>	26 mois	Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 1 000 000 € dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global fixé au 5e,6e et 7e résolution  Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 15 000 000 € le tout dans la fraction non utilisée du plafond global de 15 000 000 € applicable à la présente délégation et des 5e,6e et 7e résolutions	Néant	<b>vendredi 4 juin 2021</b>

## SPINEWAY

Société anonyme au capital de 4 545 710,79 euros

Siège social : 7 Allée du Moulin Berger, Bâtiment 7

69130 Ecully

484 163 985 RCS Lyon

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
jeudi 3 octobre 2019	1	<b>Augmentation de capital avec suppression DPS des actionnaires au profit de catégories de personnes ("Sociétés investissant dans des valeurs dites SMALL CAP")</b>	18 mois	<p>Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 60 000 000 € étant précisé que ce plafond individuel ne s'imputera pas sur toute autre délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration.</p> <p>Le montant nominal global des VM représentatives de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 60 000 000 €, plafond indépendant de toute autre délégation.</p>	Au 19-03-2020, 256 250 000 actions émises soit une augmentation d'un montant nominal de 2 562 500 euros	<b>samedi 3 avril 2021</b>
jeudi 4 avril 2019	6	<b>Augmentation de capital par offre au public</b>	26 mois	<p>Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 1 000 000 € dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 300 000 € applicable à la présente délégation ainsi qu'aux 4e, 5e et 7e</p> <p>Le montant nominal global des VM représentatives de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 15 000 000 € le tout dans la fraction non utilisée du plafond global de 15 000 000 € applicable à la présente délégation et des 4e, 5e et 7 résolutions</p>	Néant	<b>vendredi 4 juin 2021</b>

## SPINEWAY

Société anonyme au capital de 4 545 710,79 euros

Siège social : 7 Allée du Moulin Berger, Bâtiment 7

69130 Ecully

484 163 985 RCS Lyon

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
jeudi 3 octobre 2019	2	<b>Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel des actionnaires</b>	26 mois	Le montant nominal maximum des augmentations de capital ne pouvant pas excéder 8 000 000 €, étant précisé que ce plafond individuel sera autonome et ne s'imputera pas sur toute autre délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration.	Néant	<b>vendredi 3 décembre 2021</b>
jeudi 3 octobre 2019	3	<b>Augmentation de capital en cas de demande excédentaire</b>	26 mois	Le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'émission initiale décidée par le conseil d'administration sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	<b>vendredi 3 décembre 2021</b>
jeudi 3 octobre 2019	4	<b>Emission et attribution de BSPCE</b>	12 mois	Maximum : 15 000 000 de BSPCE 2019 représentant une augmentation d'un montant nominal maximum de 150 000 euros <b>La société n'est plus éligible pour un renouvellement de cette délégation (car plus éligible aux BSPCE)</b>	Néant	<b>samedi 3 octobre 2020</b>

## SPINEWAY

Société anonyme au capital de 4 545 710,79 euros

Siège social : 7 Allée du Moulin Berger, Bâtiment 7

69130 Ecully

484 163 985 RCS Lyon

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
jeudi 3 octobre 2019	5	<b>Augmentation de capital réservée aux salariés</b>	26 mois	3% du capital social	Néant	<b>Non adoptée</b>
jeudi 4 avril 2019	11	<b>Attribution gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles</b>	38 mois	10% du capital social	Néant	<b>samedi 4 juin 2022</b>
jeudi 4 avril 2019	9	<b>Augmentation de capital avec suppression DPS des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé</b>	28 mois	(i) attribuer gratuitement 600 bons d'émission (ii) procéder en plusieurs tranches successives sur exercices des bons d'émission à l'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions ordinaires nouvelles et/ou existantes de la société (OCEANES) avec bons de souscription attachées (BSA)	Emission de 600 bons d'émissions donnant lieu sur exercice à l'émission de 600 OCEANE assorties de BSA représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal global de 6,000,000 €	<b>jeudi 8 juillet 2021</b>